

## **Compte-rendu séance du 7 avril 2025**

### **N° 01/2025/7.1 : Compte de gestion 2024 (budget principal et budget annexe assainissement)**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les comptes de gestion de l'exercice 2024 établis par Monsieur Marc VILLIBORD, Conseiller aux Décideurs Locaux du Sud-Messin et du Haut Chemin-Pays de Pange, sont en tous points identiques aux comptes administratifs et propose au Conseil municipal de les adopter.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les comptes de gestion de l'exercice 2024 établis par Monsieur Marc VILLIBORD, Conseiller aux Décideurs Locaux du Sud-Messin et du Haut Chemin-Pays de Pange.

**Résultat du vote : Unanimité des présents**

### **N° 02/2025/7.1 : Compte administratif 2024 (budget principal et budget annexe assainissement)**

Monsieur le Maire donne lecture des comptes administratifs de 2024. Ceux-ci laissent apparaître les résultats suivants :

Pour le **budget principal de la commune** :

Section de Fonctionnement :	Excédent de	<b>349.077,76 €</b>
Section d'Investissement :	Excédent de	<b>59.979,95 €</b>

Le **budget annexe « Assainissement »**, présente les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :	Excédent de	<b>9.884,28 €</b>
Section d'Investissement :	Excédent de	<b>22.053,87 €</b>

*Après avoir répondu aux diverses questions concernant ces comptes administratifs, Monsieur le Maire passe la présidence de séance à Monsieur Christian CHOLEY, premier adjoint, et quitte la salle du conseil.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal de 2024 ;
- **APPROUVE** le compte administratif du budget assainissement de 2024.

**Résultat du vote : Unanimité des présents**

### **N° 03/2025/7.1 : Affectation du résultat de fonctionnement 2024 (budget principal et budget annexe assainissement)**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 ;  
Constatant que le compte administratif présente un **excédent de fonctionnement** de **349.077,76 €**.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 71 291.03
INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT)	+ 0.00
RESULTAT ANTERIEUR REPORTÉ	+ 277 786.73
RESULTAT A AFFECTER	+ 349 077.76
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit (besoin de financement)	- 0
Excédent (excédent de financement)	+ 59 979.95
SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
Besoins de financement	- 1 100.00
Excédent de financement	+ 0.00
BESOIN DE FINANCEMENT	0.00
DECISION D'AFFECTATION	
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement	0.00
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT	349 077.76

*Résultat du vote : Unanimité des présents*

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe d'assainissement ;

De même, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif du budget annexe d'assainissement présente un **excédent de fonctionnement de 9.884,28 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE	- 7 946.69
INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT)	+ 0.00
RESULTAT ANTERIEUR REPORTÉ	+ 17 830.97
RESULTAT A AFFECTER	+ 9 884.28
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit (besoin de financement)	- 0
Excédent (excédent de financement)	+ 22 053.87
SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
Besoins de financement	- 0.00

<b>Excédent de financement</b>	<b>+</b>	<b>0.00</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		<b>0.00</b>
<b>DECISION D'AFFECTATION</b>		
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement		<b>0.00</b>
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT		<b>9 884.28</b>

*Résultat du vote : Unanimité des présents*

## N° 04/2024/7.2 : Montant des taxes communales

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

(Exposé des motifs conduisant à la proposition)

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2025.

### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de maintenir en 2025 les taux communaux comme suit

Taxes	Pour mémoire taux 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Taux votés pour 2025	Produit attendu
Taxe d'habitation	10,66 %	24.100	10,66 %	2.569
Taxe sur le foncier bâti	22,12 %	426.800	22,12 %	94.408
Taxe sur le foncier non bâti	32,76 %	67.500	32,76 %	22.113

- CHARGE Monsieur le Maire
  - de notifier cette décision aux services préfectoraux
  - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

*Résultat du vote : Unanimité des présents*

## N° 05/2025/7.1 : Budget primitif 2025 (budget principal et budget annexe assainissement)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal son projet de budget primitif pour l'exercice 2025.

Celui du **budget principal de la commune** s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement : 724.793,00 € en recettes et en dépenses  
Section d'Investissement : 479.700,00 € en recettes et en dépenses

### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le budget primitif 2025 tel que présenté ci-dessus ;
- ACCEPTE la proposition en matière de fongibilité des crédits en Fonctionnement et en Investissement et donne pouvoir à Mr le Maire afin de procéder à ces mouvements de crédits, si nécessaire, dans cette limite de 7,5% et dans les deux sections (fonctionnement et investissement)

*Résultat du vote : Unanimité des présents*

Monsieur le Maire présente ensuite le projet de **budget annexe « assainissement »** qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement : 72.705,00 € en recettes et en dépenses  
Section d'Investissement : 98.203,00 € en recettes et en dépenses

### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le budget annexe « assainissement » 2025 tel que présenté ci-dessus.

*Résultat du vote : Unanimité des présents*

**N° 06/2025/7.5 : Participation à l'opération « Une Rose Un espoir »**

Au mois d'avril 2025, le week-end des 26 et 27 aura lieu l'habituelle opération « Une Rose Un espoir » qui a pour objectif d'apporter une aide substantielle et pratique aux malades atteints du cancer.

VU la requête de l'association Une Rose Un Espoir, de participer à l'achat des roses pour un montant à notre convenance.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- ACCEPTE de verser la somme de 200 € sur le compte de l'association « Une rose Un espoir REMILLY-FAULQUEMONT »

*Résultat du vote : unanimité*

## **N° 07/2025/7.5 : Subvention APELUBE et Foyer rural**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une demande de subvention de la part l'association APELUBE.

L'association APELUBE mène des actions visant à faire plaisir aux enfants des villages de Beux et Luppy scolarisés et apporte un soutien financier à l'école.

Il propose de leur octroyer une subvention de fonctionnement d'un montant de 350 € ainsi qu'au foyer rural de Luppy.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **DÉCIDE** d'accorder à l'association APELUBE et au foyer rural de Luppy, une subvention de fonctionnement de 350 € au titre de 2025.

**Résultat du vote : unanimité**

**N° 08/2025/7.5 : Demande de subvention au titre du « coup de pouce rural » pour la toiture de l'école**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une aide à la Région Grand Est au titre du dispositif "coup de pouce rural" dans le cadre du Pacte pour les Ruralités, pour la réfection de toiture de l'école.

Il présente à l'assemblée le devis de l'entreprise JB COUVERTURE basée à Laneuveville en Saulnois dont le montant s'élève à **15.636,03 €**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** le projet pour un **montant de 15.636,03 €**
- **ADOPTE** le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux	15.636,03	Coup de pouce rural 30% de 12.000 (plafond)	3.600,00
		Autofinancement	12.036,03
<b>TOTAL</b>	<b>15.636,03</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15.636,03</b>

- **SOLLICITE** une subvention de **3.600 €** correspondant à 30 % du montant plafonné de 12.000 €
- **AUTORISE** le maire à faire toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet

*Résultat du vote : unanimité*

**N° 09/2025/7.5 : Demande subvention au titre du dispositif AMISSUR pour la création de trottoirs rue d'Ancy-les-Solgne**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une aide du Conseil Départemental de la Moselle une subvention au titre du programme AMISSUR pour la création de trottoirs rue D'Ancy-les-Solgne

Il présente à l'assemblée l'avant-projet proposé dont le montant est estimé à 49.940,00 € HT soit 59.928,00 € TTC.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** le plan de financement suivant :

<b>Libellés des Dépenses</b>	<b>Montants</b>	<b>Subventions sollicitées</b>	<b>Montants</b>
Montant HT des travaux	49.940,00	Subvention AMISSUR sollicitée 30%	<b>14.982,00</b>
		Auto-Financement	34.958,00
<b>TOTAL HT</b>	<b>49.940,00</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>49.940,00</b>

- **SOLLICITE** une subvention de **14.982,00 €** correspondant à 30 % du montant
- **AUTORISE** le maire à faire toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet

**Résultat du vote : unanimité**

**N° 10/2025/7.5 : Participation feux d'artifice manifestation Pays'an Fête des 30 et 31 août 2025**

Le maire informe le conseil municipal que la manifestation Pays'an Fête sera organisée les 30 et 31 août sur la commune de Luppy.

Un feu d'artifice sera tiré lors de cette occasion et les organisateurs demandent à la commune de participer à cet événement.

Le maire propose de leur verser une subvention 500 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **DÉCIDE** d'accorder une subvention de 500 €

*Résultat du vote : pour : 9 contre : 3*